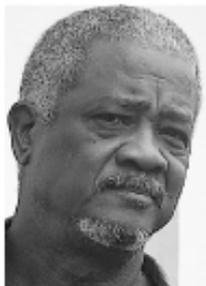


Prime de vie chère : des entreprises récalcitrantes

Propos recueillis par **Christian Tinaugus** | France-Antilles Martinique | 04.02.2012



La période de versement de la prime de vie chère aux salariés arrive à échéance en mars prochain. Des entreprises seraient prêtes à y mettre un terme, ! selon le collectif du 5 février, qui promet d'ores et déjà de riposter si cela était avéré.

LÉON BERTIDE, président du K5F : « Des patrons ne veulent pas continuer... »

FACE-À-FACE. Dans l'accord signé le 13 mars 2009, il y a un article qui prévoit que la prime de vie chère est servie dans sa globalité pendant trois ans. Et que, concernant la partie versée par les employeurs (de 30 à 100 euros selon le type d'entreprise), elle est intégrée au salaire des bénéficiaires. Une bonne partie des patrons a respecté ça. Mais c'est le maintien de la prime qui pose problème. Il y en a qui disent qu'ils ne sont pas prêts à continuer après les trois ans. Que ceux qui ne veulent pas l'appliquer prennent leurs responsabilités. C'est un accord signé, il a prévu que cette prime devienne une annexe du salaire. Et elle doit être pérennisée. Lors d'une rencontre avec le Medef, son président nous a confirmé que toutes les instructions seront données aux adhérents pour que cette disposition de l'accord soit respectée. S'agissant des prix BcBa, l'accord arrive à échéance le 6 mars. Le contenu doit être amélioré. Il y a eu des réunions avec la grande distribution en 2011. Elle est d'accord sur le principe. Il y a un autre aspect sur lequel nous allons nous battre, c'est la mise en place d'une commission de contrôle réel des prix. Cela ne peut se faire que par la prise d'un décret par le gouvernement mettant en application l'article 1er de la Lodeom qui prévoit qu'on peut la mettre en place pour les produits de consommation courante. Car c'est plus intéressant que les consommateurs voient des prix réglementés que des prix BcBa.

PHILIPPE JOCK, président du Medef-Martinique : « Le Medef tiendra ses engagements »



Ce que je retiens de ce conflit, qui dépassait le cadre de l'entreprise, c'est que trois années plus tard l'économie martiniquaise ne s'est pas remise de ces événements. Après, il y avait des raisons culturelles, sociologiques, économiques qui pouvaient expliquer la revendication initiale. Le constat, c'est que, depuis, des entreprises ont perdu beaucoup de salariés. Et certains secteurs ne s'en sont toujours pas remis, avec à la clé des licenciements et des fermetures d'entreprises. On a un taux de mortalité d'entreprises en 2010 et 2011 largement supérieur à ce qu'on connaissait antérieurement.

Quoi qu'il en soit, le Medef a signé l'accord après la grève de février 2009 prévoyant en son article 7 le versement d'une prime entre 30 et 100 euros. L'accord prévoyait que ce soit un accessoire du salaire à l'issue des trois années.

Conformément à l'engagement pris par le Medef, cette prime sera versée aux salariés. Nous nous sommes battus avec la Fedom et d'autres Medef d'outre mer pour que cette prime continue à être exonérée de cotisations sociales. Jusqu'à mars 2013, il n'y aura pas de cotisations sociales sous réserve de la signature d'accord d'entreprises ou d'accord de branche. Cela veut dire que nous continuerons à verser ce montant en net. Les entreprises signataires de l'accord adhérentes du Medef vont respecter l'accord et verseront la partie entreprise de la prime de vie chère.